



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir

## Compte rendu du comité d'installation du GAL Sud Gironde du mardi 23 avril 2024, à Mazères (33)

### Participation

- **Membres du GAL Sud Gironde présents : 21/41** dont 10/18 du Collège public et 11/23 du Collège privé – **avec voix délibérative** : 17/21 membres dont 8/9 du Collège public et 9/12 du Collège privé

CORRIOLS Philippe (Président du GAL Sud Gironde/Cdc Réolais en Sud Gironde/Collège public/voix délibérative) - MOUTIER Philippe (Cdc Réolais en Sud Gironde/Collège public) - CAMON-GOLYA Philippe (Cdc Réolais en Sud Gironde/Collège public/voix délibérative) - CLAVIER Dominique (Cdc Convergence Garonne/Collège public/voix délibérative) - JOINEAU Vincent (Cdc Convergence Garonne/Collège public) - MATEILLE Bernard (Cdc Convergence Garonne/ Collège public/voix délibérative) - LAULAN Didier (Cdc Sud Gironde/ Collège public/voix délibérative) - BERNADET Alain (Cdc Sud Gironde/Collège public/voix délibérative) -BARREYRE Danielle (Cdc Bazadais/Collège public/voix délibérative) - FRANCELIN Martine (Cdc Bazadais/Collège public/voix délibérative) - DUSSILLOLS Francis (Office de Tourisme Réolais/Collège privé/voix délibérative) - DE SABRAN PONTEVES Louis (Château de Cazeneuve/Collège privé/voix délibérative) - DEHEAULME Isabelle (SIPHEM/Collège privé/voix délibérative) - MONIER Alice (L'Auringleta/Collège privé/voix délibérative) - PLANTY Xavier (Association Carbouey/Collège privé) - HEBERT Corinne (Citoyenne/Collège privé/voix délibérative) - SEQUIER Patrick (Mission Locale Sud Gironde/Collège privé/voix délibérative) - PICHEVIN Bernard (Citoyen/Collège privé) - BAUD GOUS Béatrice (CMA Gironde/Collège privé/voix délibérative) - BIROT Guillaume (Union des Commerçants et Artisans de Cadillac Béguey/Collège privé/voix délibérative) - FAZEMBAT Elodie (Club d'entreprises du Réolais/Collège privé/voix délibérative)

- **Membres du Gal Sud Gironde excusés : 13/41** dont 4/18 du Collège public et 9/23 du Collège privé

MARTY Bruno(Cdc Réolais en Sud Gironde/Collège public) - MORIN Jean-Claude (Cdc Sud Gironde/Collège public) - VIGNE Nicole (Cdc Bazadais/Collège public) - GILLE Hervé (Conseil Départemental/Collège public) - VAILLIER Raymond (Office de Tourisme Réolais/Collège privé) - ROUSSEAU Alexa (CCI Bordeaux Gironde/Collège privé) - GALANDRIN Alexandre (Cabinet G4 Ingénierie/Collège privé) - LAPORTE Nathalie (CMA Gironde/Collège privé) - BIREAUD Nathalie (Centre de formation Beauséjour/Collège

privé) - BOSREDON Clément (Cap solidaire/Collège privé) - TROQUART Anne (Recyclerie du Bazadais/Collège privé) - MANDRET-DEGEILH Antoine (Co-Actions/Collège privé) - ARDURATS Virginie (CCI Bordeaux Gironde/Collège privé) - BOURREILLE Ina (Club d'entreprises les 2 Rives/Collège privé).

- **Membres du GAL Sud Gironde absents : 6/41** dont 4/18 du Collège public et 2/23 du Collège privé

DREAU Bernard (Cdc Convergence Garonne/Collège public) - GERBEAU Cédric (Cdc Sud Gironde/Collège public) - DEXPERT Isabelle (Conseil Départemental/Collège public) - DUPIOL-TACH Françoise (Cdc Bazadais/ Collège public) - ROES Michaël (Toopi Organics/Collège privé) - BENTEJAC Kevin (GE APA Santé nutrition/Collège privé)

- **Vérification du double quorum :**

Membres du GAL présents (titulaires & suppléants)	Membres du GAL avec voix délibérative présents	Membres du collège privé avec voix délibérative	Double quorum
21/41	17/22	9/12	<b>Validé</b>

**Le double quorum 50% de présence de membres avec voix délibérative et 50% au moins de membres issus du collège privé étant atteint, l'assemblée pourra procéder au vote du règlement intérieur et de la grille de sélection des projets prévus à l'ordre du jour.**

- **Membres invités par le GAL Sud Gironde présents : 4/8**

GORVO Manon (Région Nouvelle-Aquitaine) - OLITE Javier (Région Nouvelle-Aquitaine) - PAINCHAULT Lucie (CCI Bordeaux Gironde) - Elodie De la Grange (Syndicat Mixte du Sud Gironde)

- **Membres invités par le GAL Sud Gironde excusés : 4/8**

AHSSICE Fatima (Département Gironde) - FIGUERAS Florence (Région Nouvelle-Aquitaine) - GUILLAUME Anne-Gaëlle (Région Nouvelle-Aquitaine/DATAR) - ROUSSET Alain (Région Nouvelle-Aquitaine)

- **Equipe technique présente : 2/2**

GAYRAL Romain (Animateur du GAL/Syndicat Mixte Sud Gironde) désigné - RIVIERE Eugénie (Gestion et communication/Syndicat Mixte Sud Gironde)

## Mise en place du comité d'installation

---

Démarrage de la séance : 18h10 – Fin de la séance : 20h20

**Romain Gayral détaille l'ordre du jour :** Présentation des membres du groupe – Point administratif – Rappel de la stratégie de DLAL et des fiches actions – Présentation et vote du règlement intérieur et de la grille de sélection des projets – Revue des projets en demande préalable – Calendrier prévisionnel des prochains comités – Point communication – Questions diverses

**Romain Gayral invite chacun des participant.e.s à se présenter** (nom, prénom, structure représentée, qualité) en suivant un tour de table.

**Philippe Corriols en sa qualité de Président du GAL Sud Gironde rappelle qui aura voix délibérative** pour les deux votes du règlement intérieur et de la grille de notation durant la séance.

## Rappel de la stratégie européenne territoriale et présentation des fiches actions

---

**Romain Gayral rappelle que la mise en œuvre de la stratégie de Développement Local menée par les Acteurs locaux (DLAL) 2021-2027** a fait l'objet d'une convention tripartite entre la Région Nouvelle-Aquitaine (Autorité de Gestion Régionale), le Syndicat Mixte du Sud Gironde (structure porteuse) et le Groupe d'Action Locale du Sud Gironde (GAL Sud Gironde), convention validée le 4 mars 2024. La convention implique plusieurs obligations pour les membres du GAL notamment celle de faire connaître au Président du GAL, leurs implications professionnelle, personnelle et élective et de signer une DACI. RG invite les membres du GAL à remplir et signer un formulaire de déclaration des implications professionnelle, personnelle et élective ainsi qu'une DACI distribués en début de séance. RG invite également les membres du GAL qui ne l'ont pas déjà fait à remplir et signer une autorisation de droit à l'image pour autoriser ou non la prise de photo et vidéo dans le cadre de la communication de l'action du GAL.

**Romain Gayral rappelle le circuit simplifié d'un projet :** Rencontre et accompagnement du porteur de projet par l'équipe technique du GAL en lien avec les techniciens des services de développement économique des 4 communautés de communes – Dépôt de la pré-demande du porteur de projet sur la plateforme Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine – Temps intermédiaires du GAL selon 6 thématiques définies (tourisme & patrimoines locaux, réseaux d'acteurs, agriculture & environnement, santé territoriale, économie sociale et solidaire, économie territoriale) – Passage en opportunité du projet devant le GAL – Instruction du projet par l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) – Programmation et sélection du projet en GAL.

**Romain Gayral rappelle que la stratégie européenne territoriale en faveur de la cohésion territoriale du Sud Gironde pour renforcer le développement territorial, la promotion de la ruralité et de la transition écologique, découle d'un processus de concertation mis en place en 2022.** La stratégie a été construite pour répondre à 4 objectifs prioritaires : Bien vivre ensemble en Sud-Gironde (objectif 1), Accompagner l'innovation économique et la consommation locale en Sud Gironde (objectif 2), Accélérer la transition écologique (objectif 3), Ingénierie thématique et réseau (objectif 4). La

stratégie européenne territoriale est financée par les fonds FEADER-LEADER et FEDER au titre de l'Objectif Spécifique (OS) 5.2.

**Isabelle Deheaulme interroge le financement de matériel d'occasion** au sein d'un projet. Javier Olite indique que l'achat de matériel d'occasion est possiblement finançable mais alerte les porteurs de projet sur l'importance de fournir des preuves valides de traçabilité des objets achetés en seconde main lors des contrôles.

**Romain Gayral rappelle les dispositions réglementant la mobilisation du fonds FEADER-LEADER** à savoir : jusqu'à 100% de taux maximum d'aide publique, 20% d'autofinancement (public ou privé) minimal obligatoire, 80% de cofinancement FEADER - Montants planches de 8 000 € de Coût Total Eligible (CTE) et 5 000 € d'aide FEADER après instruction de la demande d'aide - Inéligibilités des bénéficiaires de type Société Civile Immobilière (SCI) et particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle - Inéligibilités des dépenses de type auto-construction, contributions en nature et relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie.

**Isabelle Deheaulme interroge la déclaration du CTE en HT ou TTC.** Romain Gayral indique que le prix en HT ou TTC est fonction du type de bénéficiaire (public, privé, FCTVA).

**Romain Gayral rappelle les dispositions réglementant la mobilisation du fonds FEDER OS 5.2.** à savoir : jusqu'à 100% de taux maximum d'aide publique, 20% d'autofinancement (public ou privé) minimal obligatoire - Montants planchers de 25 000 € de CTE et 15 000 € d'aide FEDER après instruction de la demande d'aide - Inéligibilités des bénéficiaires de type SCI, particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle, des agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole - Inéligibilités des dépenses de type auto-construction, contributions en nature et relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie.

**Romain Gayral rappelle la typologie des fiches actions** composant les 4 objectifs prioritaires de la stratégie à savoir : l'objectif 1 « Bien vivre ensemble en Sud Gironde » s'appuie sur 3 fiches actions « Développer une approche territoriale de la santé », « Bien vieillir en Sud Gironde » et « Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle » - L'objectif 2 « Accompagner l'innovation économique et la consommation locale en Sud Gironde » s'appuie sur 3 fiches actions « Promouvoir des pratiques innovantes et l'économie sociale et solidaire », « Alimentation territoriale et durable », « Mobilité durable et solidaire » - L'objectif 3 « Accélérer la transition écologique en Sud Gironde » s'appuie sur 2 fiches actions « Santé environnementale » et « Structuration de filières durables » - Puis l'objectif 4 « Ingénierie thématique » s'appuie sur une fiche action répondant au même nom. RG rappelle qu'en plus de ces 4 objectifs prioritaires s'ajoutent 2 objectifs internes au GAL qui ont trait à la coopération (objectif qui sera abordé en 2025) et l'animation, gestion et communication de la stratégie de DLAL en Sud Gironde.

**Philippe Corriols interroge les représentants de l'AGR sur la conformité des fiches actions** au regard des réglementations en vigueur. Manon Gorvo indique que les GAL sont en mesure d'imposer leurs propres règles à partir du moment où les seuils et règles de base sont respectés ; la présentation des fiches actions et de la stratégie lors de ce comité demeure conforme à la convention tripartite validée le 4 mars 2024.

**Romain Gayral rappelle les modalités de chaque fiches actions** comme détaillé dans le document transmis en amont aux participants, notamment la participation dite « au fil de l'eau » ou par réponse à un appel à projet, ainsi que les différentes typologies d'action allant de l'étude à l'investissement.

**Vincent Joineau interroge sur l'engagement de Chambres d'Agriculture** au sein du GAL Sud Gironde et sur la façon de travailler conjointement. Romain Gayral indique que malgré des sollicitations préalables, les représentant.e.s des chambres d'agriculture n'ont pas donné suite à un engagement au sein du GAL en tant que membre permanent avec voix délibérative, néanmoins, les représentant.e.s des chambres, sur invitation, peuvent participer au sein des comités pour apporter leur éclairage et expertise.

## Règlement intérieur

---

**Didier Laulan précise en se référant à la liste des membres du GAL** jointe en annexe du règlement intérieur, que Monsieur Bernard Dréau est adjoint au Maire de Cadillac-sur-Garonne et que Jean-Claude Morin n'est plus Maire de Coimères. Romain Gayral prend en note la première correction à apporter et pour la seconde, en l'attente d'une délibération à venir courant juin 2024, le nom et la qualité de Monsieur Morin resteront ainsi présent.e.s dans l'annexe ; un vote par voie électronique pour modifier le règlement intérieur sera ensuite mis en place.

**Romain Gayral souligne 2 nouveaux aspects dans le règlement intérieur** par rapport à celui de l'ancienne programmation à savoir : Le vote par voie électronique systématisé pour valider les points techniques et votes de sélection dans un souci de simplification et d'accélération des processus – La mise en place de temps de travail intermédiaires en rapport avec 6 thématiques identifiées préalablement (tourisme et patrimoines locaux, agriculture et environnement, réseaux d'acteurs, économie sociale et solidaire, santé territoriale, économie territoriale) sur lesquelles des membres du collège privé se sont positionnés en référent.e. Ces temps de travail sont prévus pour les membres du GAL qui souhaitent suivre un projet plus en profondeur afin d'apporter des éléments d'éclairage en étape d'opportunité.

**Philippe Corriols rappelle le contexte à l'origine de la mise en place de ces temps de travail intermédiaires** : il s'agit de pallier la découverte des projets en séance afin que, lors des délibérations en opportunité, les membres puissent enrichir les échanges avec des éléments de réponse sur le projet, de contexte, etc, analysés en amont du passage du porteur en opportunité, afin d'aider à la décision. Philippe Corriols précise que ces temps intermédiaires s'adressent aux membres qui souhaitent s'y investir, sont facultatifs et basés sur le volontariat ; les décisions demeurent prises de façon collégiale au sein du GAL.

**Isabelle Dehaulme interroge sur un outil** permettant d'offrir une vision sur les projets, leur accompagnement, les fiches actions, etc, de l'ancienne programmation. Romain Gayral indique réfléchir à un tel outil.

**Francis Dussillols interroge sur la modalité des réunions en visioconférence.** Romain Gayral indique que les réunions en visioconférence sont permises mais que les réunions en présentiel sont privilégiées.

## Philippe Corriols procède au vote du règlement intérieur - Règlement intérieur adopté à l'unanimité.

Favorable	Contre	Abstention	Avis
17/17	0/17	0/17	Favorable

### Grille de sélection des projets

**Romain Gayral présente les deux projets de grille de notation**, transmis en amont de la réunion aux participant.e.s : l'une présente un barème gradué sur 60 points, l'autre un système binaire sur 30 points - la pondération négative a été évacuée par souci de simplification. La première partie, commune aux deux grilles, permet à l'équipe technique d'évaluer les pré-requis d'éligibilité du projet en toute transparence.

**Philippe Corriols indique que la grille de sélection doit s'appliquer pour un porteur privé ou public**, qu'il s'agit majoritairement d'étudier la cohérence du modèle économique du projet (plus que sa viabilité économique), et de s'assurer de la qualité du raisonnement du porteur lors de l'élaboration de son projet.

**Philippe Moutier propose l'exemple de la CDC du Réolais qui, dans le cadre de ses missions de développement économique**, demande à un cabinet extérieur de rendre un avis qualifié sur la cohérence du projet économique du porteur privé candidat. Philippe Corriols engage l'équipe technique à sensibiliser le porteur à ces questions d'accompagnement, de gestion, de mise en réseau avec d'autres acteurs, cite le dispositif Premier Pas.

**Isabelle Deheaulme interroge le terme « modèle économique »** avec une connotation capitaliste, en décalage avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire, et interroge la pertinence de ce terme pour un projet de type service porté par une collectivité. Philippe Corriols indique que le terme « modèle économique » n'englobe pas uniquement l'aspect financier et rentabilité, mais aussi les partenaires, les canaux de distribution, les bénéficiaires ou clients, les produits et les services, etc, valable pour les projets marchands comme non marchands, et propose de réfléchir à un lexique pour mieux comprendre la grille.

**Guillaume Birot indique que les termes « clairement définis »** dans les deux grilles invitent à une réponse binaire. Danielle Barreyre partage son avis en soulignant que cela fonctionne pour la grille binaire sur 30 points non sur celle en 60 points en « partiellement atteint » ou « totalement atteint ». Francis Dussillols soulève la subjectivité de cette graduation. Vincent Joineau interroge le terme « défini » utilisé pour les 10 premiers items en indiquant que tout le monde peut définir son marché, sa concurrence, mais qu'il est nécessaire d'analyser en profondeur.

**Guillaume Birot interroge le rééquilibrage des votes** par voie électronique des membres car les membres du GAL n'ont parfois pas la même vision, en indiquant qu'il existe des applications mobiles pour voter sur téléphone. Philippe Corriols confirme l'équipement de certains GAL en boîtiers électroniques pour le vote mais que ce n'est pas le cas du GAL Sud Gironde ; puis indique qu'en l'occurrence, le vote en opportunité se fait à main levée, a contrario du projet en phase de sélection après instruction.

**Isabelle Deheaulme interroge le suivi du projet, afin de prévenir le porteur en amont** sur ces justifications à apporter. Francis Dussillos interroge la connaissance de la grille d'évaluation par les porteurs. Romain Gayral indique que la grille leur est transmise en amont.

**Danielle Barreyre interroge l'avantage d'une grille par rapport à l'autre.** Romain Gayral précise que la grille en 60 points permet de graduer et d'accentuer la prise en compte des objectifs de développement durable au regard de la feuille Néoterra, comme cela avait été proposé par le GAL lors du comité de juin 2023.

**Vincent Joineau interroge les critères choisis dans la rubrique Néoterra** et propose de prendre en compte de la préservation des infrastructures existantes. Manon Gorvo indique que s'il est souhaité modifier les critères se référant aux ambitions Néoterra alors l'intitulé de la rubrique doit être modifié en conséquence. Romain Gayral propose de nommer la rubrique « développement durable des territoires ».

**Philippe Corriols propose de préférer le terme « contribuer à »** plutôt que « viser à » dans la rubrique développement durable des territoires.

**Guillaume Birot interroge la notion d'emploi indirect** à prendre en compte dans la notation, qui semble complexe à évaluer, plutôt que des emplois directs dans la structure. Patrick Séquier propose d'intégrer la notion d'emploi pérenne dans l'impact social. Guillaume Birot conteste la notion de pérennité lui paraissant ne plus être d'actualité. Xavier Planty souligne que le profil de l'emploi a beaucoup changé.

**Guillaume Birot avance qu'il existe de nombreux parcours d'accompagnement et tutorat** autres que le dispositif Premiers Pas qui mériteraient d'être pris en compte dans la notation.

**Isabelle Deheaulme interroge la considération du bilan carbone** et de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) comme un critère complémentaire. Romain Gayral indique que la séquence ERC demeure rare, sa prise en compte ne doit pas se faire au détriment du porteur.

**Patrick Séquier propose d'ajouter la notion complémentaire « agrément »** aux démarches de labellisation et certification. Vincent Joineau interroge sur une approche plus globale. Romain Gayral interroge la limite de l'évaluation de ces critères de développement durable pour l'ensemble des membres du GAL. Francis Dussillos indique qu'il demeure néanmoins nécessaire de faire de la pédagogie et de sensibiliser le porteur à ces questions lors de la définition du projet. Isabelle Deheaulme interroge l'identification des acteurs sur le territoire, en mesure de réaliser des bilans carbone, GES, etc, qui pourraient être pré-fléchés aux porteurs de projet. Romain Gayral indique une réflexion en cours sur un outil en plus des acteurs déjà identifiés.

**Romain Gayral présente les notations spécifiques à un avis favorable, défavorable ou d'ajournement.** Philippe Corriols met en garde contre un avis d'ajournement qui ne serait qu'un avis défavorable « caché » et précise la nécessaire justification des aspects à retravailler selon des orientations ou suggestions fournies par le GAL pour les projets ajournés.

**Isabelle Deheaulme interroge le plancher de 35 points** pour obtenir un avis favorable sur la grille à 60 points. Dominique Clavier souligne que tous les projets ne seront pas notables sur tous les critères. Philippe Moutier avance que la notation doit être binaire. Martine Francellin ajoute que la notion de « partiellement atteint » est complexe.

**Romain Gayral propose aux membres du GAL de choisir le format** binaire ou gradué (17 voix pour le format binaire), la modification de l'intitulé de la rubrique Néoterra en développement durable du territoire (13 voix favorables), de remplacer « viser à » par « contribuer », d'intégrer la notion de préservation des infrastructures existantes et les critères sur le bilan carbone et l'accompagnement.

**Philippe Corriols procède au vote de la grille - Grille de notation binaire adoptée à l'unanimité sous réserve des modifications précitées.**

Favorable	Contre	Abstention	Avis
17/17	0/17	0/17	<b>Favorable</b>

### Projets en demande préalable

**Romain Gayral présente les projets** au stade de 1<sup>er</sup> contact et de redirection vers d'autres fonds européens : 37 projets dont 8 dans la CDC du Bazadais, 11 dans la CDC Convergence Garonne, 9 dans la CDC Réolais en Sud Gironde, 6 dans la CDC Sud Gironde, 3 sur tout le territoire - Et les pré-demandes déposées sur le site Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine : 20 projets dont 1 dans la CDC du Bazadais, 6 dans la CDC Convergence Garonne, 6 dans la CDC Réolais en Sud Gironde, 3 dans la CDC Sud Gironde, 4 sur tout le territoire. Les 20 pré-demandes déposées relèvent de l'objectif « Bien vivre ensemble » pour 13 d'entre elles, de l'objectif « Accompagner l'innovation et la consommation locale » pour 3 d'entre elles, de l'objectif « Accélérer les transitions » pour 2 d'entre elles, de l'objectif « Ingénierie thématique » pour l'une d'entre elle et de l'objectif « Animation, gestion et communication » pour l'une d'entre elles. L'enveloppe totale des projets sur le territoire s'évalue à 27 557 665 €, dont 2 196 418 € (montants avec plafonds) de fonds européens dédiées à la mise en œuvre du DLAL et 8 254 606 € de subventions dédiées à la poursuite des autres objectifs spécifiques du FEDER.

**Romain Gayral propose au GAL le passage en opportunité pour 4 des projets en pré-demande** : Développement pédagogique et culturel du Château de Cérons, Valorisation touristique de la pêche de loisir en Sud Gironde par la Fédération de Pêche de Gironde, Construction de logement collectif pour des internes en médecine à Monségur et de la Maison pluridisciplinaire de santé du Pian-sur-Garonne – 4 projets jugés matures car déjà réalisés ou bien avancés.

**Guillaume Birot interroge la provenance de ces projets.** Romain Gayral indique que les projets relèvent d'un lien effectué avec les services de développement économique des 4 CDC ou d'une sollicitation spontanée.

**Philippe Corriols rappelle aux membres du GAL qu'il est préférable d'orienter les porteurs de projet vers l'équipe technique** du Syndicat mixte du Sud Gironde avant tout dépôt de demande d'aide sur la plateforme Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine afin de garantir aux porteurs de projets d'être positionnés sur le fonds européen adéquat.

**Isabelle Deheaulme interroge sur la mise en place de temps de travail thématique** avant le passage en opportunité des 4 projets précités. Sur la base du volontariat : Vincent Joineau, Xavier Planty, Bernard Mateille se positionnent sur le projet du Château de Cérons – Isabelle Deheaulme se positionne sur le projet de logement collectif d'internes – Didier Laulan se positionne sur le projet de la maison de santé de Pian-sur-Garonne.

### Calendrier prévisionnel des prochains comités

---

**Prévision du prochain comité d'opportunité : mardi 4 Juin 2024 à 18h**, au siège de la CDC du Sud Gironde, 21 rue des acacias, 33210 Mazères. **Ordre du jour** : passage en opportunité des 4 projets du Château de Cérons (développement pédagogique et touristique du château), Fédération de la pêche (Valorisation de la pêche de loisir en Sud Gironde), Commune du Pian-sur-Garonne (Maison de Santé Pluridisciplinaire) et du Docteur Faget (Logement collectif d'internes à Monségur).

### Point communication

---

**Romain Gayral présente une version du guide** d'information à destination des porteurs de projet. Le guide a pour objectif de constituer un premier niveau d'information.

**Romain Gayral rappelle que le mois de mai est lié à une opération de promotion des actions de l'Europe intitulé « Joli Mois de l'Europe »**. Les porteurs qui ont bénéficié de fonds européens et souhaitent organiser un événement en lien avec la valorisation des actions de l'Europe peuvent référencer leur événement sur l'open agenda du service Europe en Nouvelle-Aquitaine. L'équipe technique envisage de monter une opération de communication ayant pour but de sensibiliser la population à l'action de l'Europe en faveur du développement des territoires ruraux.

### Questions diverses

---

**Sans objet**

### Approbation du compte rendu

---

**Compte-rendu approuvé par le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols.**





## Comité d'installation du GAL Sud Gironde du 23 avril 2024 - Présence &amp; vote

NOM Prénom	Structure représentée	Collège	T/S	Voix délib	23/04/24	Voix délibérative
CORRIOLS Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Présent	1
MOUTIER Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Suppléant		Excusé	0
MARTY Bruno	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Excusé	0
CAMON-GOLYA Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Suppléant		Présent	1
CLAVIER Dominique	Cdc Convergence Garonne	Public	Titulaire	1	Présent	1
JOINEAU Vincent	Cdc Convergence Garonne	Public	Suppléant		Présent	0
MATEILLE Bernard	Cdc Convergence Garonne	Public	Titulaire	1	Présent	1
DREAU Bernard	Cdc Convergence Garonne	Public	Suppléant		Absent	0
LAULAN Didier	Cdc Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Présent	1
GERBEAU Cédric	Cdc Sud Gironde	Public	Suppléant		Absent	0
MORIN Jean-Claude	Cdc Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Excusé	0
BERNADET Alain	Cdc Sud Gironde	Public	Suppléant		Présent	1
BARREYRE Danielle	Cdc Bazadais	Public	Titulaire	1	Présente	1
VIGNE Nicole	Cdc Bazadais	Public	Suppléant		Excusée	0
FRANCELIN Martine	Cdc Bazadais	Public	Titulaire	1	Présente	1
DUPIOL-TACH Françoise	Cdc Bazadais	Public	Suppléant		Absente	0
DEXPERT Isabelle	Conseil Départemental	Public	Suppléant	1	Absente	0
GILLE Hervé	Conseil Départemental	Public	Titulaire		Excusé	0
VAILLIER Raymond	Office de Tourisme Réolais	Privé	Titulaire	1	Excusé	0
DUSSILLOLS Francis	Office de Tourisme Réolais	Privé	Suppléant		Présent	1
DE SABRAN PONTEVES Louis	Château de Cazeneuve	Privé	Titulaire	1	Présent	1
DEHEAULME Isabelle	SIPHEM	Privé	Titulaire	1	Présente	1
ROES Michaël	Toopi Organics	Privé	Suppléant		Absent	0
MONIER Alice	L'Auringleta	Privé	Titulaire	1	Présente	1
PLANTY Xavier	Association Carbouey	Privé	Suppléant		Présent	0
BENTEJAC Kevin	GE APA Santé nutrition	Privé	Titulaire	1	Absent	0
HEBERT Corinne	Citoyenne	Privé	Suppléant		Présente	1
SEQUIER Patrick	Mission Locale Sud Gironde	Privé	Titulaire	1	Présent	1
PICHEVIN Bernard	Citoyen	Privé	Suppléant		Présent	0
ROUSSEAU Alexa	CCI Bordeaux Gironde	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
GALANDRIN Alexandre	Cabinet G4 Ingénierie	Privé	Suppléant		Excusé	0
LAPORTE Nathalie	CMA Gironde	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
BAUD GOUS Béatrice	CMA Gironde	Privé	Suppléant		Présente	1
BIREAUD Nathalie	Centre de formation Beauséjour	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
BOSREDON Clément	Cap solidaire	Privé	Suppléant		Excusé	0
TROQUART Anne	Recyclerie du Bazadais	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
MANDRET-DEGEILH Antoine	Co-Actions	Privé	Suppléant		Excusé	0
ARDURATS Virginie	CCI Bordeaux Gironde	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
FAZEMBAT Elodie	Club d'entreprises du Réolais	Privé	Suppléant		Présente	1
BOURREILLE Ina	Club d'entreprises les 2 Rives	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
BIROT Guillaume	Union des Commerçants et Artisans de Cadillac Béguey	Privé	Suppléant		Présent	1
				21	Voix délibératives	17
					dont privées	9
					<b>Double quorum</b>	<b>Validé</b>